



Par et pour
les collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 9 décembre 2015

L’AFL ANNONCE L’OUVERTURE DU PREMIER PORTAIL BANCAIRE ENTIÈREMENT DÉDIÉ AUX COLLECTIVITÉS

L’Agence France Locale a dévoilé le 8 décembre son portail internet, 8 mois seulement après le démarrage de son activité (<https://portail.agence-france-locale.fr>).

Cette plateforme bancaire, la première entièrement dédiée aux collectivités locales françaises, s’inscrit dans la démarche globale de modernisation de la relation collectivités locales-partenaire financier souhaitée par les 132 collectivités déjà actionnaires de l’Agence France Locale.

En effet, grâce à cet espace dédié, dont la création ex-nihilo et le développement par Worldline se sont appuyés sur l’ensemble des innovations techniques disponibles, il sera possible pour toutes les collectivités françaises de dématérialiser l’ensemble des étapes de leur relation avec l’AFL, tout en conservant avec elles un contact direct, sur mesure et privilégié. Ses fonctionnalités seront les suivantes :

- Espace adhésion :
 - Obtention de la notation financière de la collectivité ;
 - Calcul de l’apport en capital que la collectivité versera pour devenir membre ;
 - Téléchargement du modèle de délibération à faire voter en Conseil ;
 - Téléchargement de l’ensemble des documents nécessaires à l’adhésion et suivi en direct de leur traitement.

- Espace membres :
 - Simulations de prêts ;
 - Demande de financements ;
 - Suivi et gestion quotidienne des prêts ;
 - Suivi de l’actualité de l’AFL.

Enfin, pour les collectivités qui y sont prêtes, la dématérialisation pourra concerner la totalité de la chaîne de crédit, faisant de l’AFL une banque 100% digitale.

« L’ouverture de ce portail faisait partie des demandes prioritaires de nos actionnaires et nous sommes fiers d’avoir pu, grâce à la mobilisation de l’ensemble de nos équipes, le mettre en place dans le délai imparti, a déclaré Yves Millardet, président du Directoire de l’AFL. Il permettra à notre Direction de la relation collectivités locales de gérer de manière optimale les demandes croissantes d’adhésion et de prêts qui nous sont adressées ; il contribuera par ailleurs à la maîtrise de nos charges de structure au bénéfice de nos adhérents. Enfin, cet outil permettra de faciliter la fluidité, l’exhaustivité et la rapidité de traitement des informations. Il apportera une forte valeur ajoutée à la relation de proximité que nos



Par et pour
les collectivités

équipes entretiennent déjà avec les collectivités et qui fait partie de l'ADN de l'Agence France Locale, afin d'accompagner au mieux notre montée en puissance. »

[Regarder la vidéo de présentation du portail](#)

À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale, autorisée par la loi n° 2013-672 de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, a été officiellement créée le 22 octobre 2013.
- L'Agence France Locale, c'est l'union de tous les types de collectivités locales françaises autour d'une seule mission : financer leurs investissements.
- La mutualisation des besoins d'emprunt des collectivités locales permet à l'Agence France Locale de lever des ressources à des conditions attractives sur le marché obligataire pour les recéder à ses membres sous forme de prêts bancaires classiques.
- Le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés anonymes distinctes : la Société Territoriale, détenue par les collectivités membres et chargée du pilotage et de la gestion stratégique, et l'Agence France Locale, sa filiale, au statut d'établissement de crédit spécialisé.